

Mairie de MEILHARDS

19 510

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de décembre , à 10 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Secrétaire de séance : Mme Dominique WANGERMEE

Le Conseil Municipal a validé le compte-rendu de la séance du 22 octobre 2020

ORDRE DU JOUR

En préambule, Monsieur le Maire se réjouit d'un conseil municipal au complet de ses quinze membres lors de cette dernière réunion de l'année ; année très spéciale entre confinement, déconfinement, re-confinement liés à la pandémie du COVID19 qui a perturbé l'organisation de la vie municipale et le rythme de travail du conseil.

En dépit de ces aléas, il remercie vivement les conseillers pour leur très forte implication.

Enfin, il se félicite de la prochaine sortie du bulletin municipal traduit aussi en version électronique et diffusé via l'application Intramuros.

Monsieur le Maire demande à ce que deux points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour :

- SIAV : modification des statuts
- autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

1 – Modification des statuts du SIAV

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de valider l'entrée de la commune de Saint Solve au SIAV ; celle-ci prend les compétences : « sentiers et sauvegarde du patrimoine ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

2 – Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit toutes les fins d'années administratives de voter l'autorisation de régler les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits inscrits aux budgets 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

3 – Approbation du PLU

Monsieur le Maire indique que le dossier complet après enquête a été retourné par le bureau d'étude Urbadoc.

Il convient à présent d'approuver le Plan Local d'Urbanisme définitif qui sera transmis en Préfecture pour être légalisé.

Un délai d'un mois est nécessaire pour qu'il soit exécutoire et publié au Journal Officiel.

A noter que le PLU sera consultable en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

4 – Achat d'une tondeuse auto-portée

Monsieur le Maire rappelle que la tondeuse auto-portée de la mairie fonctionne encore mais de lourdes factures d'entretien et de réparation impactent le budget.

Comme déjà évoqué lors du précédent conseil, il propose trois devis :

<i>Entreprise</i>	<i>Coût du matériel HT</i>	<i>Remise</i>	<i>Reprise ancienne tondeuse</i>	<i>Montant total HT</i>	<i>Option</i>
PENAUD Motoculture (Lubersac)	27 065,00 € Marque ISEKI	21 %, soit 5 683,65 €	4 300,00 €	17 081,35 €	Kit ramassage feuilles + 590 € HT
Ets JUILLARD CONDAT (Seilhac)	27 000,00 € Marque KUBOTA	Non	4 000,00 €	23 000,00 €	Non
LIMAGRI MOREAU (Saint-Yrieix)	23 466,50 € Marque KUBOTA	Non	3 679,20 €	19 787,30 €	Non

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise PENAUD pour une somme de **17 671.35 € HT** correspondant à la tondeuse + kit ramassage de feuilles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adhère à cette proposition, avec une abstention.

5 – Elaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Vu la nécessité de disposer d'une vision à long terme concernant la gestion des installations d'eau potable, de disposer d'un état des lieux et d'une programmation de travaux à l'échelle de l'EPCI afin d'améliorer la performance du réseau et d'assurer l'approvisionnement de façon qualitative et quantitative, de remplir les conditions fixées par nos partenaires pour bénéficier des aides existantes concernant les travaux,

Vu la délibération du conseil municipal autorisant la commune à participer au groupement coordonné par l'EPCI dans le cadre du marché pour le recours à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage,

Vu la convention signée par l'ensemble des structures concernées et intéressées en octobre 2019,

Vu la présentation des résultats de la consultation faite le 16 novembre 2020,

Considérant l'urgence de réaliser les opérations liées au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)

Pour rappel, les collectivités ont eu recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dont le rôle est d'accompagner dans la formulation des besoins la rédaction d'un cahier des charges et le choix du bureau d'étude chargé de réaliser ce schéma directeur.

La Communauté de communes a été mandatée pour porter et coordonner cette mission.

Concernant le marché d'établissement du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, il était prévu que chaque collectivité (commune et syndicat) assurerait le paiement intégral des dépenses dues au titre du marché de maîtrise d'œuvre dans la limite de leurs territoires respectifs.

Au regard des conditions à remplir pour l'octroi des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Corrèze, il est nécessaire que l'aspect financier soit géré par une seule entité.

Ce mandat intervient donc dans la suite logique de la première convention et se présente comme un avenant à celle-ci puisque c'est la gestion du marché étude Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable qui est concernée ; la mission précédente s'arrêtant au choix du bureau d'études et donc à la notification du marché par la Commission d'Appel d'Offres du « coordonnateur ».

Aussi, il est proposé que la Communauté de communes du Pays d'Uzerche exerce ce rôle de centralisateur et réalise ainsi l'opération pour le compte et au nom des différents partenaires concernés et notamment de la commune de Meilhards.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'engager l'étude diagnostique et l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable,
- Autorise l'EPCI et sa Présidente à signer le marché et tous documents utiles à la bonne réalisation de la présente délibération,
- Autorise M. Le Maire à signer la convention de mandat avec la Communauté de communes jointe,
- Rappelle que la Communauté de communes agira pour le compte et au nom des communes et syndicats,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Le coût total du marché pour Meilhards s'élève à 43 792,80 € HT.

Déduction faite d'une subvention de 25 034,24 €, il restera à charge pour la commune un montant de 8 758,56 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

6 – Participation communale à la Mutuelle Nationale Territoriale

Pendant cet ordre du jour Madame la secrétaire de mairie, étant concernée, quitte la salle.

Monsieur le Maire présente la demande des agents communaux pour une participation de la commune à une cotisation mutualiste, la MNT les couvrant en cas de perte de salaire.

Une étude a été réalisée pour chaque agent et les cotisations mensuelles pour chacun s'échelonnent entre 30 et 37 €.

Il propose pour nos 7 agents, 3 possibilités :

- 15 € / agent/ an, soit 1 260 € pour la commune,
- 18 € / agent/ an, soit 1 512 € pour la commune,
- 20 € / agent/ an, soit 1 680 € pour la commune.

A noter que ces cotisations sont votées pour l'année, avec une possibilité de révision l'année suivante. D'un commun accord, la prise en charge la plus importante apparaît comme légitime envers ces agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se départage comme suit :

14 votes pour 20 €, 1 pour 18 €

La participation de la commune à hauteur de 20 € par agent est validée.

7 – Location du logement de La Poste

Monsieur le Maire indique que Monsieur Mathieu Mazard souhaite louer le logement de l'ancienne poste. Il précise que les travaux de rénovation du logement sont pratiquement terminés et que celui-ci sera disponible à compter du 1^{er}/01/2021.

Il rappelle que les travaux ont consisté en peinture, papiers peints, pose d'un volet électrique et d'un chauffe-eau et la remise aux normes du circuit électrique.

Monsieur le Maire propose de valider cette demande et de voter un loyer mensuel de 350 € sans les charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

8 – La signalisation des commerces communaux

Monsieur le Maire souhaite que les bâtiments commerciaux de la commune soient équipés d'enseignes pour une meilleure visibilité (sont concernés l'épicerie communale, le salon de coiffure, le cabinet infirmier et le local traiteur).

Il est possible d'envisager plusieurs options.

- enseigne ou enseigne lumineuse,
- vitrophanie

Il propose une délibération de principe au conseil pour que l'étude soit affinée après devis de différents fournisseurs. Ce projet sera validé au prochain conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

9 - Le projet de l'étang

Monsieur le Maire présente le futur projet touristique de l'étang de la Besse. Il énumère les travaux à réaliser dans cet ambitieux projet global d'aménagement de l'étang :

- la construction d'un bâtiment « Accueil - terrasse » afin de remplacer la buvette,
- un espace camping-car,
- un espace hébergement,
- la création d'un aménagement insolite,
- un parking,
- une aire de jeu,
- une zone bivouac,
- un terrain de pétanque,
- un théâtre de verdure,
- un chemin et des sentiers découverte,
- un espace pédagogique.

Afin d'obtenir des subventions auprès du Département, de l'Etat, de la Région voir de l'Europe, un estimatif global 599 000 € HT (travaux et honoraires) a été fourni par CTI19 en collaboration avec Mr Vincent Souffron architecte et Madame Elise Magnin, paysagiste de l'Office National des Forêts .

Monsieur le Maire est conscient du coût annoncé mais rassure en disant que l'on peut faire évoluer les propositions (baisse possible de 25%). Il précise que celui-ci sera étalé sur 6 années. Il propose qu'une somme de 300 000 € HT soit fléchée sur les 3 prochaines années.

Il propose la priorisation suivante qui peut être évolutive :

<i>Année</i>	<i>Phase travaux</i>	<i>Estimatif</i>
2021	- Terrain de pétanque et théâtre de verdure,	43 200 € + 10 000 € divers
	- Espace camping-car	9 900 €
	- parking avec aire de service camping-car	43 600 €
2022	- Etude, commencée en 2021 et construction du bâtiment Accueil et terrasse	128 675 € + 20 000 divers
2023	- Chemin piétonnier et sentier découverte	31 800 €
	- Bivouac	13 600 €
2024	- Espace habitat insolite	24 000 €
	- Divers	3 000 €
2025	- Hébergement avec lodges	136 250 € +10 000 divers
2026	- Aire de jeux	20 800 €

Monsieur le Maire considère qu'il faut que les administrés retrouvent dans ce projet global un existant amélioré sachant qu'il associera à notre réflexion l'Office de Tourisme ; des aménagements pouvant changer en s'adaptant aux tendances de vie de la société.

Il réitère son souhait d'une présentation du projet aux Meilhardois courant de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en faveur de ce programme estimatif.

9 – Questions diverses

§ Derniers chiffres de l'INSEE

Monsieur le Maire annonce le chiffre de la population totale de 551 habitants pour la commune au 1^{er} janvier 2021

§ Colis des Aînés

Dans le contexte de la crise sanitaire provoqué par l'épidémie Covid-19, il n'était pas possible d'organiser le traditionnel repas des aînés de fin d'année. Mais pour garder une pensée pour nos séniors et faire perdurer la tradition, la municipalité de Meilhards et l'association *Noël des aînés* ont décidé de

le remplacer par la remise d'un colis de Noël à tous les foyers de la commune dont une des personnes est âgée de plus de 70 ans.

§ Remerciements

- de la famille Farges suite aux décès de Madame Alice FARGES
- de Régine et Lucien FARGES suite au décès de Sylvette CHAMBRAS
- des parents d'élèves pour la fourniture des masques aux enfants de l'école

§ Naissances

- Lyna, petite-fille de Hugues et Anne-Valérie Lequenne
- Maxence, petit-fils de Jean-Jacques et Bernadette Caffy

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôture la séance à 12 heures.